Bordereau attestant l'exactitude des informations - CRETEIL - 9401 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 31/12/2025 - 42907 - 2005 B 04294 - 487 438 350 - AB2A

BILAN – ACTIF

N° 2050-SD (2025)

Néant ☐

DÉPÔT AU GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE CRÉTEIL
LE 31 DEC. 2025
SOUS LE N° 42907

			Brut 1		Amortissements, provisions 2	Net 3	
Capital souscrit non appelé **TOTAL (I)**		AA					
ACTIF IMMOBILISÉ*	INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC		
		Frais de développement *	CX		CQ		
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	17 691	AG	17 691	
		Fonds commercial (1)	AH		AI		
		Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK		
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM		
	CORPORELLES	Terrains	AN		AO		
		Constructions	AP		AQ		
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	4 120	AS	4 120	0
		Autres immobilisations corporelles	AT	26 352	AU	26 352	0
		Immobilisations en cours	AV		AW		
		Avances et acomptes	AX		AY		
	FINANCIÈRES(2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT		
		Autres participations	CU	100 000	CV	100 000	
		Créances rattachées à des participations	BB		BC		
		Autres titres immobilisés	BD		BE		
		Prêts	BF		BG		
		Autres immobilisations financières *	BH		BI		
TOTAL (II)			BJ	148 163	BK	30 472	117 691
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements	BL		BM		
		En cours de production de biens	BN		BO		
		En cours de production de services	BP		BQ	0	
		Produits intermédiaires et finis	BR		BS		
		Marchandises	BT		BU		
		Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW		
	CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3) *	BX	289 883	BY	289 883	
		Autres créances (3)	BZ	5 717	CA	5 717	
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC		
	DIVERS	Valeurs mobilières de placement	CD		CE		
		(dont actions propres: ...)					
		Disponibilités	CF	700 737	CG	700 737	
COMPTES DE REGULARISATION		Charges constatées d'avances (3) *	CH		CI		
		TOTAL (III)	CJ	996 336	CK	996 336	
		Frais d'émission d'emprunt à étaler **(IV)**	CW				
		Primes de remboursement des obligations **(V)**	CM				
		Écarts de conversion actif * **(VI)**	CN				
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)			CO	1 144 498	1A	30 472	1 114 027

Renvois:(1) dont droit au bail :		(2) Part à moins d'1 an des immobilisations financières nettes	CP	(3) Part à plus d'1 an :	CR

Clause de réserve de propriété * :	Immobilisations:		Stocks :		Créances :

Identification		F-IDENTIF (2025)
A - IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE		
Désignation du déclarant :	487438350, AB2A, SRL, 46 Quai du Petit Parc, ST MAUR DES FOSSES, 94100, FR, 612906688	
Référence d'obligation fiscale :	IS1	
Code activité NAF :	7022Z	
Désignation du conseil :		
B - RÉGIME FISCAL		
Catégorie fiscale :		BI
Régime fiscal :		RN
Code IS/IR - BIS (si catégorie fiscale = BIC/IS) :		IS
Cession / cessation d'activité ou décès de l'exploitant :		
Dépôt provisoire (ou pas) de la déclaration :		NOR
C - PÉRIODES		
Date de début de l'exercice ou période N :		01/01/2024
Date de clôture de l'exercice ou période N :		31/12/2024
Durée de l'exercice ou période N :		12
Date d'arrêté provisoire des comptes :		
Date de clôture de l'exercice ou période N-1 (si catégorie fiscale = BIC-IS ou BA)		31/12/2023
Durée de l'exercice ou période N-1(si catégorie fiscale = BIC-IS ou BA) :		12
D - MONNAIE		
Code monnaie :		EUR

BILAN – PASSIF avant répartition									N° 2051-SD (2025)
Néant									☐
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) *	(	Dont versé	FA		)		DA	110 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport…							DB	
	Écarts de réévaluation (2) *	(	dont écart d'équivalence	EK		)		DC	
	Réserve légale (3)							DD	11 000
	Réserves statutaires ou contractuelles							DE	
	Réserves réglementées (3) *	(	dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours	B1		)		DF	
	Autres réserves		dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants *	EJ		)		DG	
	Report à nouveau							DH	820 522
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)							DI	50 873
	Subventions d'investissement							DJ	
	Provisions réglementées *							DK	
	TOTAL (I)							DL	992 394
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs							DM	
	Avances conditionnées							DN	
	TOTAL (II)							DO	
PROVISIONS RISQUES ET CHARGES	Provisions pour risques							DP	
	Provisions pour charges							DQ	
	TOTAL (III)							DR	
DETTES (4)	Emprunts obligatoires convertibles							DS	
	Autres emprunts obligatoires							DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)							DU	
	Emprunts et dettes financières divers	(	dont emprunts participatifs	EI		)		DV	40 634
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours							DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés							DX	54
	Dettes fiscales et sociales							DY	76 305
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés							DZ	
	Autres dettes							EA	4 640
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)							EB	
	TOTAL (IV)							EC	121 632
	Écart de conversion passif * **TOTAL (V)**							ED	
	TOTAL GENERAL (I à V)							EE	1 114 027

RENVOIS				
(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital		1B	
(2)	dont	- Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C	
		- Écart de réévaluation libre	1D	
		- Réserve de réévaluation (1976)	1E	
(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *		EF	
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		EG	121 632
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		EH	

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (en liste)								N° 2052-SD (2025)
							Néant	☐
				France		Exportations et livraisons intracommunautaires		TOTAL
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		FA		FB		FC	
	Production vendue	Biens *	FD		FE		FF	
		Services *	FG	214 998	FH		FI	214 998
	Chiffres d'affaires nets *		FJ	214 998	FK		FL	214 998
	Production stockée *						FM	-10 500
	Production immobilisée *						FN	
	Subventions d'exploitation						FO	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)						FP	
	Autres produits (1) (11)						FQ	
	TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (2) (I)						FR	204 498
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *						FS	
	Variation de stocks (marchandises) *						FT	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *						FU	
	Variation de stocks (matières premières et approvisionnements) *						FV	
	Autres achats et charges externes (3) (6bis) *						FW	75 344
	Impôts, taxes et versements assimilés *						FX	1 798
	Salaires et traitements *						FY	46 051
	Charges sociales (10)						FZ	18 717
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations	- dotations aux amortissements *					GA	
		- dotations aux provisions					GB	
	Sur actif circulant : dotations aux provisions *						GC	
	Pour risques et charges : dotations aux provisions						GD	
	Autres charges (12)						GE	
	TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (4) (II)						GF	141 909
	1 – RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I – II)						GG	62 589
OPÉRATIONS EN COMMUN	Bénéfice attribué ou perte transférée * **(III)**						GH	
	Perte supportée ou bénéfice transféré * **(IV)**						GI	
PRODUITS FINANCIERS	Bénéfice attribué ou perte transférée *						GJ	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)						GK	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)						GL	
	Reprises sur provisions et transferts de charges						GM	
	Différences positives de change						GN	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						GO	
	TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (V)						GP	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *						GQ	
	Intérêts et charges assimilées (6)						GR	
	Différences négatives de change						GS	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						GT	
	TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (VI)						GU	
2 – RÉSULTAT FINANCIER (V – VI)							GV	
3 – RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I – II + III – IV + V – VI)							GW	62 589

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)		N° 2053-SD (2025)	
	Néant	☐	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	319
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	319
4 – RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII – VIII)		HI	-319
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise **(IX)**		HJ	
Impôts sur les bénéfices * **(X)**		HK	11 397
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	204 498
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	153 625
5 – BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits – Total des charges)		HN	50 873

RENVOIS

(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme								HO	
(2) Dont {	produits de locations immobilières							HY	
	produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)							1G	
(3) Dont {	- Crédit-bail mobilier *							HP	
	- Crédit-bail immobilier							HQ	
(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)								1H	
(5) Dont produits concernant les entreprises liées								1J	
(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées								1K	
(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêts général (article 238 bis du CGI)								HX	
(6ter) Dont {	- amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies du CGI)							RC	
	- amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D du CGI)							RD	
(9) Dont transfert de charges								A1	
(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	(	dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS	A5		)			A2	18 717
(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)								A3	
(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)								A4	
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles	Facultatives	A6		Obligatoires	A9				
(14) Dont montant de l'amortissement du fonds de commerce (en application de l'article 39, 1-2°, al.3)								HS	
	dont cotisations facultatives Madelin	A7							
	dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	A8							

(7) Détail des produits et charges exceptionnels (si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
Pénalités et amendes	319	
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Charges antérieures	Produits antérieurs

IMMOBILISATIONS

N° 2054-SD (2025)

Néant ☐

CADRE A	IMMOBILISATIONS							Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations: Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Augmentations: Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste	
								1		2		3	
INCORP	Frais d'établissement et de développement						**TOTAL I**	CZ		D8		D9	
INCORP	Autres postes d'immobilisations incorporelles						**TOTAL II**	KD	17 691	KE		KF	
CORPORELLES	Terrains							KG		KH		KI	
CORPORELLES	Constructions	Sur sol propre	(	dont composants	L9	0	)	KJ		KK		KL	
CORPORELLES	Constructions	Sur sol d'autrui	(	dont composants	M1	0	)	KM		KN		KO	
CORPORELLES	Constructions	Installations gales, agencts*, aménagts des constructions		dont composants	M2	0	)	KP		KQ		KR	
CORPORELLES	Installations techniques, matériel et outillage industriels			dont composants	M3	0	)	KS	4 120	KT		KU	
CORPORELLES	Autres immo corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *						KV		KW		KX	
CORPORELLES	Autres immo corporelles	Matériel de transport *						KY	18 373	KZ		LA	
CORPORELLES	Autres immo corporelles	Matériel de bureau et mobilier informatique						LB	7 979	LC		LD	
CORPORELLES	Emballages récupérables et divers *							LE		LF		LG	
CORPORELLES	Immobilisations corporelles en cours							LH		LI		LJ	
CORPORELLES	Avances et acomptes							LK		LL		LM	
CORPORELLES							**TOTAL III**	LN	30 472	LO		LP	0
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence							8G		8M		8T	
FINANCIERES	Autres participations							8U	100 000	8V		8W	
FINANCIERES	Autres titres immobilisés							1P		1R		1S	
FINANCIERES	Prêts et autres immobilisations financières							1T		1U		1V	
FINANCIERES							**TOTAL IV**	LQ	100 000	LR		LS	0
							TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)	ØG	148 163	ØH		ØJ	0

CADRE B	IMMOBILISATIONS		Diminutions				Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale* ou évaluation par mise en équivalence	
			Par virement de poste à poste		Par cession à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence				Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
			1		2		3		4	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement **TOTAL I**		IN		CØ		DØ		D7	
	Autres postes d'immobilisations incorp. **TOTAL II**		IO		LV		LW	17 691	1X	
CORPORELLES	Terrains		IP		LX		LY		LZ	
	Constructions	Sur sol propre	IQ		MA		MB		MC	
		Sur sol d'autrui	IR		MD		ME		MF	
		Inst. Générales, agencements, aménagements des constructions	IS		MG		MH		MI	
	Installations techniques, matériel et outillages industriels		IT		MJ		MK	4 120	ML	
	Autres immobilisations corporelles	Installations gales, agencements, aménagements divers	IU		MM		MN		MO	
		Matériel de transport	IV		MP		MQ	18 373	MR	
		Matériel de bureau et informatique, mobilier	IW		MS		MT	7 979	MU	
		Emballages récupérables et divers*	IX		MV		MW		MX	
	Immobilisations corporelles en cours		MY		MZ		NA		NB	
	Avances et acomptes		NC		ND		NE		NF	
	TOTAL III		IY		NG	0	NH	30 472	LI	
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence		IZ		ØU		M7		ØW	
	Autres participations		IØ		ØX		ØY	100 000	ØZ	
	Autres titres immobilisés		I1		2B		2C		2D	
	Prêts et autres immobilisations financières		I2		2E		2F		2G	
	TOTAL IV		I3		NJ	0	NK	100 000	2H	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			I4		ØK	0	ØL	148 163	ØM	

TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉEVALUATION SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES							N° 2054 bis-SD (2025)
						Néant	☑
CADRE A		Détermination du montant des écarts (col. 1 – col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 – col. 2) – col. 5] (5)
		Augmentation du montant brut des immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)	
		1	2	3	4	5	6
1	Concessions, brevets et droits similaires						
2	Fonds commercial						
3	Terrains						
4	Constructions						
5	Installations techniques mat. et out. industriels						
6	Autres immobilisations corporelles						
7	Immobilisations en cours						
8	Participations						
9	Autres titres immobilisés						
10	**TOTAUX**						

(1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du CGI et figurent à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2

(2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.

(3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.

(4) Ce montant comprend :
- le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4;
- le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.

(5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051-SD), à la ligne « Provisions réglementées ».

CADRE B	DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL	
1 – FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE		
2 – FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE	-	
3 – FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE	=	

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan. De même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2 : inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en *multipliant les montants portés aux colonnes* 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

AMORTISSEMENTS										N° 2055-SD (2025)
									Néant	☐

CADRE A **SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF)***

' IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement		CY		EL		EM		EN	
Fonds commercial		RE		RF		RI		RJ	
Autres immobilisations incorporelles		PE		PF		PG		PH	
TOTAL I		RK		RM		RN		RO	
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. Générales, agencements et aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	4 120	QA		QB		QC	4 120
Autres immobilisations corporelles	Inst. Générales, agencements, aménagements divers	QD		QE		QF		QG	
	Matériel de transport	QH	18 373	QI		QJ		QK	18 373
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	7 979	QM		QN		QO	7 979
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL II		QU	30 472	QV	0	QW	0	QX	30 472
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)		ØN	30 472	ØP	0	ØQ	0	ØR	30 472

CADRE B VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		DOTATIONS						REPRISES						Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
		Colonne 1		Colonne 2		Colonne 3		Colonne 4		Colonne 5		Colonne 6			
		Différentiel de durée et autres		Mode dégressif		Amortissement fiscal exceptionnel		Différentiel de durée et autres		Mode dégressif		Amortissement fiscal exceptionnel			
Frais d'établissement		M9	0	N1	0	N2		N3	0	N4	0	N5		N6	0
Fonds commercial		RP	0	RQ	0	RR		RS	0	RT	0	RU		RV	0
Autres immobilisations incorporelles		N7	0	N8	0	P6		P7	0	P8	0	P9		Q1	0
TOTAL I		RW	0	RX	0	RY		RZ	0	SB	0	SC		SD	0
Terrains		Q2	0	Q3	0	Q4		Q5	0	Q6	0	Q7		Q8	0
Constructions	Sur sol propre	Q9	0	R1	0	R2		R3	0	R4	0	R5		R6	0
	Sur sol d'autrui	R7	0	R8	0	R9		S1	0	S2	0	S3		S4	0
	Inst.gales, agenc., aménagements divers	S5	0	S6	0	S7		S8	0	S9	0	T1		T2	0
Installations techniques, matériel et outillage		T3	0	T4	0	T5		T6	0	T7	0	T8		T9	0
Autres immobilisations Corporelles	Inst. Gales, agenc. Et aménagements divers	U1	0	U2	0	U3		U4	0	U5	0	U6		U7	0
	Matériel de transport	U8	0	U9	0	V1		V2	0	V3	0	V4		V5	0
	Matériel de bureau et informatique, mobilie	V6	0	V7	0	V8		V9	0	W1	0	W2		W3	0
	Emballages, récupérations et divers	W4	0	W5	0	W6		W7	0	W8	0	W9		X1	0
TOTAL II		X2	0	X3	0	X4		X5	0	X6	0	X7		X8	0
Frais d'acquisition de titres de participations **TOTAL III**		NL						NM						NO	
Total général (I + II + III)		NP	0	NQ	0	NR		NS	0	NT	0	NU		NV	0

Total général non ventilé (NP + NQ + NR)	NW	0	**Total général non ventilé (NS + NT + NU)**	NY	0	**Total général non ventilé (NW – NY)**	NZ	0

CADRE C MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *

	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à étaler			Z9		Z8	
Primes de remboursement des obligations			SP		SR	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

N° 2056-SD (2025)

Néant ☑

NATURE DES PROVISIONS			Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
			1		2		3		4	
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *		3T		TA		TB		TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II du CGI) *		3U		TD		TE		TF	
	Provisions pour hausse des prix (1) *		3V		TG		TH		TI	
	Amortissements dérogatoires		3X		TM		TN		TO	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %		D3		D4		D5		D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)		IJ		IK		IL		IM	
	Autres provisions réglementées (1)		3Y		TP		TQ		TR	
	TOTAL I		3Z		TS		TT		TU	
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Provisions pour litiges		4A		4B		4C		4D	
	Provisions pour garanties données aux clients		4E		4F		4G		4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme		4J		4K		4L		4M	
	Provisions pour amendes et pénalités		4N		4P		4R		4S	
	Provisions pour pertes de change		4T		4U		4V		4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires		4X		4Y		4Z		5A	
	Provisions pour impôts (1)		5B		5C		5D		5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *		5F		5H		5J		5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions		EO		EP		EQ		ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *		5R		5S		5T		5U	
	Autres provisions pour risques et charges (1)		5V		5W		5X		5Y	
	TOTAL II		5Z		TV		TW		TX	
PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION	Sur immobilisations	- incorporelles	6A		6B		6C		6D	
		- corporelles	6E		6F		6G		6H	
		- titres mis en équivalence	Ø2		Ø3		Ø4		Ø5	
		- titres de participations	9U		9V		9W		9X	
		- autres immobilisations financières (1) *	Ø6		Ø7		Ø8		Ø9	
	Sur stocks et en cours		6N		6P		6R		6S	
	Sur comptes clients		6T		6U		6V		6W	
	Autres provisions pour dépréciation (1) *		6X		6Y		6Z		7A	
	TOTAL III		7B		TY		TZ		UA	
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		7C		UB		UC		UD	
	Dont dotations et reprises	- d'exploitation			UE		UF			
		- financières			UG		UH			
		- exceptionnelles			UJ		UK			
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5ème du CGI									1O	

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision

NOTA : les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

PROVISIONS POUR HAUSSE DES PRIX				
Libellé	Montant début ex.	Augmentations	Diminutions	Montant fin ex.
AUTRES PROVISIONS RÉGLEMENTÉES				
Libellé	Montant début ex.	Augmentations	Diminutions	Montant fin ex.
PROVISIONS POUR IMPÔTS				
Libellé	Montant début ex.	Augmentations	Diminutions	Montant fin ex.
AUTRES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES				
Libellé	Montant début ex.	Augmentations	Diminutions	Montant fin ex.
AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Libellé	Montant début ex.	Augmentations	Diminutions	Montant fin ex.
AUTRES PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION				
Libellé	Montant début ex.	Augmentations	Diminutions	Montant fin ex.

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE *

N° 2057-SD (2025)

Néant ☐

CADRE A	ÉTAT DES CRÉANCES		MONTANT BRUT	À 1 AN AU PLUS	À PLUS D'UN AN
			1	2	3
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL		UM	UN
	Prêts (1) (2)	UP		UR	US
	Autres immobilisations financières	UT		UV	UW
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA			
	Autres créances clients	UX	289 883	289 883	0
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie* (Provisions pour dépréciation antérieurement constituée* UO)	Z1			
	Personnel et comptes rattachés	UY			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ		0	0
	État et autres collectivités publiques : Impôts sur les bénéfices	VM		0	0
	État et autres collectivités publiques : Taxe sur la valeur ajoutée	VB	2 133	2 133	0
	État et autres collectivités publiques : Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN			
	État et autres collectivités publiques : Divers	VP			
	Groupe et associés (2)	VC	3 583	3 583	0
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR		0	0
Charges constatées d'avance		VS			
	TOTAUX	VT	295 599	VU 295 599	VV 0
RENVOIS (1)	Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD			
	Montant des - Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE			
(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF			

CADRE B	ÉTAT DES DETTES		Montant brut	À 1 an au plus	À plus d'1 an et 5 ans au plus	À plus de 5 ans
			1	2	3	4
Emprunts obligatoires convertibles (1)		7Y				
Autres emprunts obligatoires (1)		7Z				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an max à l'origine	VG		0		
	à plus d'1 an à l'origine	VH				
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A				
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	54	54		
Personnel et comptes rattachés		8C				
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	3 653	3 653		
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E	25 134	25 134		
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	47 518	47 518		
	Obligations cautionnées	VX				
	Autres impôts, taxes et assimilées	VQ				
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J				
Groupe et associés (2)		VI	40 634	40 634		
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	4 640	4 640		
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		Z2				
Produits constatés d'avance		8L				
	TOTAUX	VY	121 632	VZ 121 632		
RENVOIS (1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés, personnes physiques	VL	7 050
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK				

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL								N° 2058-A-SD (2025)	
							Néant		☐
I. RÉINTÉGRATIONS				BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE				WA	50 873
Rémunération du travail de l'exploitant (entreprises IR) ou des associés de sociétés								WB	
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)	WD		Amortissements excédentaires (art.39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles	WE			XE	
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du CGI)	WF		Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)	WG				
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option	RA		(Part des loyers dispensés de réintégration (art. 239 sexies D du CGI)	RB		)		
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau n° 2058-B, cadre III)	WI		Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-bis)	XX			XW	
	Amendes et pénalités	WJ		Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis du CGI) *	XZ				
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI *							XY	
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice n° 2032-NOT-SD)							I7	11 397
Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE	WL		Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI	L7			K7	
Régimes particuliers / impositions différées	Moins-values nettes à long terme { - imposées aux taux de 15 % ou de 19 % (12,80 % pour les entreprises à l'IR)							I8	
	{ - imposées au taux de 0%							ZN	
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs* { - Plus-values nettes à court terme							WN	
	{ - Plus-values soumises au régime des fusions							WO	
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC * (entreprises à l'IS)								XR	
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT*	Intérêts excédentaires (art.39-1-3ème et 212 du CGI)	SU		Zone d'entreprises* (activité exonérée)	SW			WQ	319
				Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro	M8				
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage								Y1	
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage								Y3	
							TOTAL I	WR	62 589

II. DÉDUCTIONS													PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE	WS	
Quote-part dans les pertes subies par une société de personne ou un G.I.E. *														WT	
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau n° 2058-B-SD, cadre III)														WU	
Régime d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme												- imposées au taux de 15 % (12,80 % pour les entreprises soumises à l'IR)	WV	
													- imposées au taux de 0 %	VZ	
													- imposées au taux de 19 %	WP	
													- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieure	WW	
													- imputées sur les déficits antérieurs	XB	
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %													I6	
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *													WZ	
	Régime des sociétés mères et des filiales* / Produits net des actions et parts d'intérêts			(	Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation		2A		)					XA	
	Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)													ZX	
Mesures d'incitation	Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'outre-mer *													ZY	
	Majoration d'amortissement *													XD	
	Abattement sur le bénéfice et exonérations*	Zone Franche Urbaine – TE (art. 44 octies A)		0V		S.I.I.C. (art. 208C)		K3		Zone de restructuration de la défense (art.44 terdecies)		PA		XF	
						Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)		1F		Zone franche d'activité nouvelle génération (art. 44 quaterdecies)		XC			
		Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)		PP		Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)		PC		Zone de développement prioritaire (art. 44 septdecies)		PB			
		Entreprises nouvelles (art.44 sexies)		L2		J.E.I. (art. 44 sexies A)		L5		France Ruralités Revitalisation – (FRR) (44 quindecies A)		HT			
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC * (entreprises à l'IS)														XS	
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé		(	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)		X9		dont déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art.39 decies E)		YH		)			XG	
			dont déduction exceptionnelle (art.39 decies A)		YA		dont déduction exceptionnelle (art.39 decies C)		YC						
			dont déduction exceptionnelle (art.39 decies B)		YB		dont déduction exceptionnelle (art.39 decies D)		YD						
			dont déductions exceptionnelles (art. 39 decies F)		YI		Créance dégagée par le report en arrière de déficit		ZI						
			dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)		YL										
Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage														Y2	

III. RÉSULTAT FISCAL				TOTAL II	XH	
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables	{	Bénéfice (I moins II)	XI	62 589		
		Déficit (II moins I)			XJ	
Déficits de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS) *			ZL			
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS) *					XL	
RÉSULTAT FISCAL	BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)		XN	62 589	XO	

*Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

IV - EXTENSIONS	
RÉINTÉGRATIONS DIVERSES	
Libellé	Montant
AMENDES	319
DÉDUCTIONS DIVERSES	
Libellé	Montant

DÉFICITS, INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER ET PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES						N° 2058-B-SD (2025)
					Néant	☑
I.	**SUIVI DES DÉFICITS**					
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)					K4	
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)	K4 bis		Nombre d'opérations sur l'exercice (2)		K4 ter	
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau n° 2058-A-SD)					K5	
Déficits reportables (différence K4 + K4bis– K5)					K6	
Déficit de l'exercice (tableau n° 2058-A-SD, ligne XO)					YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)					YK	
II.	**INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES**					
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis al. 1er du CGI, dotations de l'exercice					ZT	
III.	**PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT**					

	Dotation de l'exercice		Reprises sur l'exercice	
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis al. 2 du CGI *	ZV		ZW	
Provisions pour risques et charges *				
Total des provisions pour risques et charges	8X		8Y	
Provisions pour dépréciation *				
Total des provisions pour dépréciation	9D		9E	
Charges à payer				
Total des provisions pour charges à payer	9K		9L	
	YN		YO	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)		⌄		⌄
à reporter au tableau n° 2058-A-SD :		ligne WI		ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)				
Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1			

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau n° 2058-B-SD déposé au titre de l'exercice précédent

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits et le montant du transfert.

TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

N° 2058-C-SD (2025)

Néant ☐

ORIGINES				AFFECTATIONS				
Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC	919 362		Affectations aux réserves	- Réserves légales	ZB		
					- Autres réserves	ZD		
Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	1 160		Dividendes		ZE	100 000	
Prélèvements sur les réserves	ØE			Autres répartitions		ZF		
				Report à nouveau		ZG	820 522	
TOTAL I	ØF	920 522		(N.B : le total I doit être égal au total II) **TOTAL II**		ZH	920 522	

RENSEIGNEMENTS DIVERS

ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier	(	Précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail	J7		)	YQ		
	- Engagements de crédit-bail immobilier						YR		
	- Effets portés à l 'escompte et non échus						YS		
DÉTAIL DES POSTES – AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance						YT		
	- Locations, charges locatives et de copropriété	(	dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois	J8		)	XQ		
	- Personnel extérieur à l'entreprise						YU		
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)						SS	53	
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtage						YV		
	- Autres comptes	(	dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	ES	2 703	)	ST	75 290	
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052-SD						ZJ	75 344	
DÉTAIL DES POSTES – IMPÔTS ET TAXES	- Taxe professionnelle*, CFE et CVAE						YW	1 798	
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés	(	dont taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques	ZS		)	9Z		
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052-SD						YX	1 798	
TVA	- Montant de la TVA collectée						YY	33 463	
	- Montant de la TVA déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations						YZ	3 954	

DIVERS								
- Montant brut des salaires (cf. la dernière déclaration sociale nominative DSN au titre de l'exercice) *							ØZ	
- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *							ØS	
- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *							ZK	%
- Numéro de centre agréé *	XP		- Filiale et participations (Liste au tableau 2059-G-SD prévue à l'art. 38 II de l'annexe III au CGI) - Si oui, indiquer 1, sinon 0				ZR	1
- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice							RG	
- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CG							RH	

RÉGIME DE GROUPE*								
Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe	JA		Plus-values à 15 %	JK		Plus-values à 0 %	JL	
			Plus-values à 19 %	JM		Imputations	JC	
Groupe : résultat d'ensemble	JD		Plus-values à 15 %	JN		Plus-values à 0 %	JO	
			Plus-values à 19 %	JP		Imputations	JF	
Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère ou 2 si société filiale	JH		n° SIRET de la société mère du groupe	JJ				

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

DÉTERMINATION DES PLUS ET MOINS VALUES	N° 2059-A-SD (2025)
Néant	☑

A – DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

Nature et date d'acquisition des éléments cédés*	Valeur d'origine*	Valeur nette réévaluée*	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements*	Valeur résiduelle
1	2	3	4	5	6

A – DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE — **Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées ***

Prix de vente	Montant global de la plusvalue ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-value taxable à 19% (1)
			19%	15% ou 12,80%	0%	
7	8	9	10			11
Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés						
Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés						
Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale						
Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée						
Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice						
Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme						
Divers (détail à donner sur une note annexe) *						
Total						

EXTENSION

Autres éléments : divers	Qualification fiscale des PV ou MV réalisées				Plus-value taxable à 19% (1)
	Court terme	Long terme			
		19%	15% ou 12,80%	0%	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

SUIVI DES PLUS-VALUES A COURT TERME ET DES PLUS-VALUES DE FUSION OU D'APPORT	N° 2059-B-SD (2025)
Néant	☑

A – ÉLÉMENTS ASSUJETIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES À COURT TERME

(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

Origine		Montant net des plus-values réalisées*	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie				
	Sur 3 ans (entreprises à l'IR)				
	Sur 10 ans				
	Sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1 ter et 1 quater CGI)				
	TOTAL 1				

	Imposition répartie		Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Sur 3 ans au titre de	N-1				
		N-2				
	Imposition répartie sur 10 ans ou autre durée					
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1 ter et 1 quater du CGI)	N-1				
		N-2				
		N-3				
		N-4				
		N-5				
		N-6				
		N-7				
		N-8				
		N-9				
	TOTAL 2					

B – PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTES BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS

(Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport)

Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission (personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement), cochez la case ci-contre	☐	Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés), cochez la case ci-contre	☐

Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
TOTAL				

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME	N° 2059-C-SD (2025)
Néant	☑

(1) Entreprises soumises à l'IS

(2) Entreprises soumises à l'IR

Rappel de la plus-value de l'exercice relevant du taux de 15 % (1) ou de 12,8 % (2)	
Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilière non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis du CGI)(1)	
Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M € (art. 219 I a sexies-0 du CGI) (1)	

I – SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine		Moins-values à 12,8 %	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 %	Solde des moins-values à 12,8 %
1		2	3	4
Moins-values nettes	N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N – 1			
	N – 2			
	N – 3			
	N – 4			
	N – 5			
	N – 6			
	N – 7			
	N – 8			
	N – 9			
	N – 10			

II – SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine		Moins-values		Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter (2 + 3 – 4 – 5)
		À 19 % ou à 15 %	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice	À 15 % ou 19 %		
1		2	3	4	5	6
Moins-values nettes	N					
Moins-values nettes à long terme subies au cours des exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N – 1					
	N – 2					
	N – 3					
	N – 4					
	N – 5					
	N – 6					
	N – 7					
	N – 8					
	N – 9					
	N – 10					

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS-VALUES À LONG TERME RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS	N° 2059-D-SD (2025)
Néant	☑

I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ À L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N

			Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
			Taxées à 10 %	Taxées à 15 %	Taxées à 18 %	Taxées à 19 %	Taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N – 1)		1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice		2					
TOTAL (lignes 1 et 2)		3					
Prélèvements opérés	- donnant lieu à complément d'IS	4					
	- ne donnant pas lieu à complément d'IS	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)		6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 – ligne 6)		7					

II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS * (5ème, 6ème, 7ème alinéas de l'article 39-1-5ème du CGI)

Montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice	Réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année	Montants prélevés sur la réserve		Montant de la réserve à la clôture de l'exercice
		Donnant lieu à complément d'impôt	ne donnant pas lieu à complément d'impôt	
1	2	3	4	5

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

CONTRIBUTION ECONOMIQUE TERRITORIALE: DETERMINATION DE LA VALEUR AJOUTEE ET EFFECTIFS		N° 2059-E-SD (2025)
Néant		☐
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE		
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA	214 998
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées	OK	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	OL	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	OT	
Total 1	OX	214 998
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée		
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OH	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE	
Subventions d'exploitation reçues	OF	
Variation positive des stocks	OD	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT	
Total 2	OM	
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)		
Achats	ON	14 452
Variation négative des stocks	OQ	10 500
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	OR	60 892
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OW	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	OY	
Total 3	OJ	85 844
IV- Valeur ajoutée produite		
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)	OG	129 155
V- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises		
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires nos 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires nos 1329-AC et 1329-DEF).	SA	129 155

Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE

Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD

Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case	EV	☐			
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX)	GX	214 998	Effectifs au sens de la CVAE *	EY	
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)				HX	
Période de référence	GY	01/01/2024	GZ	31/12/2024	
Date de cessation			HR		

VI – Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs		
Effectif moyen du personnel * :	YP	
dont apprentis	YF	
dont handicapés	YG	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL	

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OW des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2032-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL					N° 2059-F-SD (2025)
				Néant	☐
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	P1	0	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	P3	0
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	P2	4	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	P4	10 000
TOTAL DES LIGNES P1 + P2	P5	4	TOTAL DES LIGNES P3 + P4	P6	10 000

I – CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme Juridique, Dénomination, SIREN, Adresse	Nombre de parts	% de détention

II – CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Nom, Prénoms, Adresse	Naissance		Nombre de parts	% de détention
	Date	Département, Commune, Pays		
BONY BRUNO, 46 QUAI DU PETIT PARC, SAINT MAUR DES FOSSES, 94100, FR	12/03/1956	CAMPUAC, 12580, FR	5 010	50,10
BONY ARIELLE, 46 QUAI DU PETIT PARC, SAINT MAUR DES FOSSES, 94100, FR	02/11/1965	L'HAY LES ROSES, 94240, FR	2 490	24,90
BONY ALEXANDRE, 46 QUAI DU PETIT PARC, SAINT MAUR DES FOSSES, 94100, FR	13/08/1995	PARIS 11, 75011, FR	1 250	12,50
BONY AUDREY, 46 QUAI DU PETIT PARC, SAINT MAUR DES FOSSES, 94100, FR	26/05/1997	PARIS 14, 75014, FR	1 250	12,50

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.
(2) Veuillez indiquer : « M » pour Monsieur, « MME » pour Madame.

Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

FILIALES ET PARTICIPATIONS		N° 2059-G-SD (2025)
Néant		☐
NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE :	P5	1
Forme Juridique, Dénomination, SIREN, Adresse		% de détention
499633576, SA ONE, S01, 46 QUAI DU PETIT PARC, SAINT MAUR DES FOSSES, 94100, FR		96,00

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

TAUX RÉDUIT D'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS DÉTERMINATION DES BÉNÉFICES SOUMIS AU TAUX RÉDUIT (art 219 I b du CGI, art 46 quater -0ZZ bis A de l'annexe III)	CALC219BF4 (2025)

Identification de la société	
Adresse du siège social si différente	

I - RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
A	**Résultats imposables dans les condition de droit commun**		
Bénéfice net de l'exercice avant imputation des déficits antérieurs		a	62 589
Dont plus-value nette à court terme		b	
Déficits ou amortissements réputés différés imputés au titre de l'exercice		c	
B	**Résultats relevant du régime des plus-values à long terme**		
Plus-values nette à long terme de l'exercice		d	
Dont résultat net de la concession de licences d'exploitation CGI art 39 terdecies -1		e	
Dont moins-values à long terme ou déficits imputés au titre de l'exercice		f	
I - BÉNÉFICES SOUMIS AU TAUX RÉDUIT			
Montant maximum exigible au taux réduit x durée de l'exercice en mois /12		g	42 500
Dont plus-value nette à court terme imposable		h	
Dont résultat net imposable dans les conditions de droit commun autre que la plus-values nette à court terme de l'exercice		i	42 500
Dont résultat net imposable de la concession de licences d'exploitation CGI art 39 terdecies -1		j	
Dont plus-value nette à long terme autre que le résultat net imposable de la concession de licences d'exploitation CGI art 39 terdecies -1		k	
	Total des lignes h à k		42 500
III - BÉNÉFICES SOUMIS AU TAUX NORMAL (a-c-h-i)		l	20 089
IV - PLUS-VALUE NETTE A LONG TERME SOUMISE AU TAUX DE 19% (d-j-k)		m	

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS	N° 2065-SD (2025)
Si PME innovantes	☐
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case	☐

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

	Adresse du siège social :
	46 Quai du Petit Parc, ST MAUR DES FOSSES, 94100, FR
	Ancienne adresse en cas de changement :

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante	

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:

B ACTIVITÉ

Activités exercées		Si vous avez changé d'activité	☐

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1. Résultat fiscal

	Bénéfice imposable au taux normal		20 089	Déficit	
	Bénéfice imposable à 15 %	42 500	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %		

2. Plus-values

PV à long terme imposables à 15 %		PV à long terme imposables à 19 %		PV exonérées (art. 238 quindecies)	
Autres PV imposables à 19 %		PV à long terme imposables à 0%			

3. Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches

Entreprise nouvelle, art. 44 sexies ☐	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A ☐	Autres dispositifs ☐
France Ruralités Revitalisation FRR art. 44 quindecies A ☐	Zone franche d'activité nouvelle génération art.44 quaterdecies ☐	Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies ☐
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies ☐	Zone franche urbaine – Territoire entrepreneur, art. 44 octies A ☐	Zone de revitalisation rurale, art. 44 quindecies ☐
Bassins d'emploi à redynamiser, art.44 duodecies ☐	Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies ☐	

Société d'investissement immobilier cotée ☐	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Plus-values exonérées relevant du taux de 15%	

4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer :	dans le secteur productif, art. 244 quater W du CGI (cocher la case)	☐	

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%	

F	COMPTABILITÉ INFORMATISÉE			
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?		OUI	Si oui, indication du logiciel utilisé	Teogest

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr

S'agissant des notices des liasses fiscales, elles sont accessibles uniquement sur le site www.impots.gouv.fr

Examen de conformité fiscale (ECF)	☐	Prestataire :	

NOM ET ADRESSE DES COMPTABLES		
Adresse	SAS TROIS QUATORZE EXPERTISE, EXPERT COMPTABLE, 3 Rue de l'Arrivée, Paris, 75015, FR, 621282223	
	Salarié(S) / Indépendant(I)	
NOM ET ADRESSE DES CONSEILS		
Adresse		
	Salarié(S) / Indépendant(I)	
NOM DU CGA OU DU VISEUR CONVENTIONNÉ		
Adresse		

Visa CGA	**Viseur conventionné**
☐	☐

AB2A

Société À Responsabilité Limitée au capital de 110 000.00 €

Siège social : 46 Quai du Petit Parc

94100 ST MAUR DES FOSSES

487 438 350 00018 RCS – APE 7022 Z

PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

EN DATE DU 21 JUIN 2025

L'an deux mille vingt cinq,

Le vingt-et-un juin à quatorze heures,

Les associés de la société se sont réunis en assemblée générale ordinaire au siège social, sur convocation de la gérance.

Sont présents ou représentés :

- Monsieur BRUNO BONY, propriétaire de	5 511 parts
- Madame ARIELLE BONY, propriétaire de	2 739 parts
- Monsieur ALEXANDRE BONY, propriétaire de	1 375 parts
- Madame AUDREY BONY, propriétaire de	1 375 parts
soit un total de	11 000 parts

Monsieur BRUNO BONY préside la séance en qualité d'associé, présente et acceptant, possédant ou représentant le plus grand nombre de parts.

Il constate que l'assemblée peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise de plus de la moitié des parts sociales.

Monsieur le président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice,
- le rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L.223-19 du code de commerce,
- l'inventaire des valeurs actives et passives de la société, le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice clos le 31 décembre 2024,
- la feuille de présence,

BB

- le texte des résolutions proposées au vote de l'assemblée.

Il déclare que ces mêmes pièces ont été mises à la disposition des associés plus de quinze jours avant la date de la présente assemblée et que ces derniers ont eu la possibilité de poser, pendant ce même délai, toutes questions à la gérance, ce dont l'assemblée lui donne acte.

Puis Monsieur le président rappelle que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant :

- Examen du rapport de gestion de la gérance sur les opérations et les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024,
- Approbation des comptes et affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2024,
- Quitus à la gérance,
- Examen du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L.223-19 du Code de commerce,
- Questions diverses.

Monsieur le président donne ensuite lecture des rapports de la gérance et ouvre la discussion. Personne ne demandant la parole, Il met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIÈRE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance sur l'activité de la société et pris connaissance des comptes annuels afférents à l'exercice clos le 31 décembre 2024, les approuve tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ce rapport.

L'assemblée générale constate que les comptes de l'exercice écoulé, conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code général des impôts, ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal au sens des dispositions de l'article 39-4 du même code.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIÈME RESOLUTION

En conséquence de la résolution qui précède, l'assemblée donne à la gérance quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2024, s'élevant à 50 873,00 €, de la manière suivante :

- Un résultat de 50 873.00 €
- Une distribution de dividendes 100 000.00 €
- Existence d'un montant correspondant au Report à Nouveau créditeur de 820 522.00 €
 - Une distribution de dividendes de 100 000.00 € et une somme 50 873.00 € affectée en totalité au compte "Report à Nouveau" et qui s'élèvera au montant de 771 385.00 €.

BJB

Rappel des dividendes antérieurement distribués

L'assemblée générale, pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code général des impôts, rappelle qu'il a été procédé à une distribution de dividendes, au titre des exercices précédents.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial de la gérance, mentionnant l'absence de conventions de la nature visées à l'article L.223-19 du Code de commerce, en prend acte purement et simplement.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le président de séance

Dans le même temps, il a été établi une feuille de présence signée par les associés.

Le Président :

Monsieur BRUNO BONY



BB